

**Canada**  
**Province de Québec**  
**MRC de Maria Chapdelaine**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 5 février 2024 à la salle du conseil à 19h00, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

**Étaient présents :**

MMES Les conseillères : Edith Lalancette  
Marlène Laliberté

Ms. les conseillers : Raphaël Langevin

Ainsi que Mme Johanne Mercier qui agira à titre de trésorière de l'assemblée.

**1. Mot de bienvenue**

Mme la mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

**2. Assermentation du secrétaire d'assemblée\***

**5012.02.05**

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté et appuyée à l'unanimité d'assermenter Mr Maxime Fortin comme secrétaire d'assemblée.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Mme la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

**5013.02.05**

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté et appuyée par Mme Édith Lalancette d'adopter l'ordre du jour de cette séance ordinaire comme suit en ajoutant les points 11.1 à 11.5 à « Affaires nouvelles » :

1. Mot de bienvenue
2. Assermentation du secrétaire d'assemblée.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Déclarations de conflits d'intérêts
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 janvier 2024
6. Ratification des comptes
  - 6.1 Factures à payer
  - 6.2 Salaires À payer
7. Correspondances
8. Terrains municipaux
9. Employés municipaux
  - 9.1 DG
  - 9.2 Adjointe administrative
  - 9.3 Manœuvre travaux publics
10. Élections conseillers / suivi MAMH
11. Liste des ventes pour taxes en juin
12. Suivi de mise à jour règlementaire en urbanisme
13. Dossier eaux usées / Église
14. Barrage au 59<sup>e</sup> km
15. Lettre d'appui Projet CC Dolbeau-Mistassini
16. Suivit regroupement SEL

17. Affichage du chalet du 49<sup>e</sup>
18. Affaires nouvelles ouvertes
  - 18.1 Mise à jour du site internet
  - 18.2 Suivi de la séance du 8 janvier 2024
  - 18.3 Suivi des bleuetières et du Parc des Grandes Rivières
  - 18.4 Suivi des contra des auditeurs MNP
  - 18.5 Suivi CCU
  - 18.6 Résolution abat poussière 2024
  - 18.7 Suivi du signataire au compte Desjardins
  - 18.9 Suivi contrat d'entretien et affichage du sentier P-49
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

#### **4. Déclaration de conflits d'intérêts**

Mme Rita De Launière désire déclarer qu'elle aide aux activités du Chalet du 49<sup>e</sup> pour la période d'achalandage.

#### **5. Adoption des procès-verbaux de la séance tenue le 8 janvier 2024**

##### **5014.02.05**

Il est proposé par M. Raphaël Langevin, appuyé par Mme Édith Lalancette d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 8 janvier 2024 tel que lu et rédigé.

#### **6. Ratification des comptes**

##### **6.1 Factures à payer**

##### **6.2 Salaire des employés**

##### **5015.02.05**

Il est proposé par M. Raphaël Langevin, appuyé par Mme Édith Lalancette d'approuver les factures et prélèvements à payer selon la liste déposée au montant de 48396.64\$ ainsi que les salaires de 4896.90\$ et d'en autoriser le paiement.

#### **7. Correspondance**

Attendu que nous avons reçu une demande de la Croix Rouge du Québec pour utiliser un de nos locaux en cas d'urgence. Un local et un responsable sont requis pour loger nos citoyens en cas de sinistres.

##### **5016.02.05**

Il est proposé par M. Raphaël Langevin, appuyé à l'unanimité de fournir un local dans l'édifice municipal en cas de sinistre.

#### **8. Terrains municipaux**

Attendu qu'un projet de lotissement est demandé pour les lots 5 973 032 et 5 973 022 et que les arpenteurs Gagnon/Hébert seront approchés pour faire une proposition. Simultanément, la stratégie de revitalisation des municipalités de la MRC sera étudiée pour en bénéficier.

#### **9. Poste des employés municipaux**

##### **9.1 Poste de directeur général**

Attendu que Mr Maxime Fortin soit embauché comme directeur-général greffier par intérim. Un contrat d'embauche sera présenté aux conseillers à la prochaine séance.

#### **5017.02.05**

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté appuyé par Mr Raphael Langevin de nommer Mr Maxime Fortin comme directeur général greffier par intérim.

#### **9.1.1. Frais d'adhésion à l'ADGMQ**

#### **5018.02.05**

Il proposé Mme Marlène Laliberté et appuyé à l'unanimité de payer les frais d'adhésion de l'ADGMQ pour la municipalité pour environ 850\$.

#### **9.2 Adjointe administrative**

Il est décidé de continuer à étudier nos besoins en fonction du budget disponible avant d'embaucher une adjointe administrative.

#### **9.3 Manœuvre aux travaux publics**

Il est décidé de continuer à étudier nos besoins en fonction du budget disponible avant d'embaucher un manœuvre aux travaux publics.

#### **10. Élection des conseillers / Suivi MAMH**

Est attendu qu'une lettre de demande de délai soit adressée à la ministre Laforest demandant un délai pour élire des conseillers avec l'aide du MAMH.

#### **11. Liste des ventes pour taxes**

Est attendu qu'une liste des citoyens en défaut de paiement soit dressée et remise en juin 2024 à la MRC.

#### **12. Suivi des mises à jour règlementaires en urbanisme.**

Est attendu que Mr Jacques Potvin travaille quelques heures pour définir plus précisément son mandat en venant vérifier nos archives le 9 février 2024. Une proposition plus définie sera ensuite fournie à la municipalité.

#### **13. Dossier eaux usées / Église**

Est attendu que la municipalité termine l'étude des projets commencés avec MSH pour complétion en 2024-2025.  
Les notaires en charge de l'achat de l'église mentionnent avoir bientôt terminé les contrats.

#### **14. Barrage au KM 59**

Considérant que pendant plusieurs mois un blocus forestier a été tenu par des individus au kilomètre 59 du chemin Domtar au nord du Lac-Saint-Jean;

Considérant que des blocus forestiers ont également été mis en place aux kilomètres 8 et 11 du chemin Caribou dans le secteur de Dolbeau-Mistassini et au kilomètre 3 du chemin R0206 à Girardville;

Considérant que d'autres régions forestières ont vue des blocus forestiers être mis en place sur leur territoire au cours de la dernière année;

Considérant que ces blocus mettent péril l'économie des communautés forestières en empêchant le transport de bois, causent des dommages aux infrastructures collectives et compromettent la sécurité des

villégiateurs et des travailleurs forestiers en entravant la libre circulation;

Considérant qu'à part le gouvernement, nul ne peut fermer, bloquer ou empêcher la circulation sur un chemin situé en territoire public québécois;

Considérant que plusieurs mois de démarche juridique auront été nécessaires afin que l'État réussisse à faire lever certains blocus forestiers;

Pour ces motifs,

#### **5019.02.05**

Il est proposé par M. Raphaël Langevin, appuyé par Mme Édith Lalancette que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette demande au Gouvernement de prendre des mesures afin d'empêcher la mise en place de blocus forestiers sur le territoire public québécois et procède rapidement au démantèlement de ceux existants sur le territoire public québécois.

#### **15. Lettre d'appui au projet CC Dolbeau-Mistassini**

Attendu que la CCIDM Dolbeau-Mistassini demande l'appui au projet d'innovation forestière

#### **5020.02.05**

Il a été proposé par Mme Marlène Laliberté appuyé par Mme Édith Lalancette de produire une lettre d'appui au projet d'innovation forestière CCIDM Dolbeau-Mistassini.

#### **16. Suivi du regroupement SEL.**

Est attendu qu'un suivi auprès du MAMH soit fait pour donner suite aux rencontres de janvier.

#### **17. Affichage du Chalet du 49<sup>e</sup> sur la plateforme i-motoneige.**

Est attendu qu'un suivi se fasse auprès de Tourisme Saguenay pour faire afficher le Chalet du 49<sup>e</sup> sur les cartes interactives.

#### **18. Affaires nouvelles ouvertes**

##### **18.1 Mise à jour du site internet**

TNT atelier sera approché pour mettre à jour notre site internet.

##### **18.2 Suivi du don à la fondation Maria-Chapdelaine.**

#### **5021.02.05**

Il a été proposé par Mme Marlène Laliberté appuyé par Mme Édith Lalancette de donner un montant de 100\$ à la fondation.

##### **18.3 Suivi des relations avec le Parc des grandes-rivières**

Est attendu de communiquer avec les gestionnaires du parc pour demander un suivi sur le blocage de la descente du chemin d'accès.

##### **18.4 Suivi auditeurs MNP**

Est attendu Mallette et Chabot seront relancés pour soumissionner pour fournir les services d'audit.

## 18.5 Suivi CCU avec citoyens

Mr Denis Coté mentionne être intéressé d'être membre du CCU.

## 18.6 Résolution Abat-poussière FQM

ATTENDU QUE la Municipalité (ou MRC ou Régie) de Notre dame de Lorette a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité (ou MRC ou Régie) désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

### 5022.02.05

PROPOSÉ PAR Mr Raphael Langevin.....

.....

APPUYÉ PAR Edith Lalancette.....

*ET RÉSOLU : à l'unanimité*

QUE la Municipalité (ou MRC ou Régie) confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité;

**QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité (ou MRC ou Régie) s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée;**

QUE la Municipalité (ou MRC ou Régie) confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité (ou MRC ou Régie) s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité (ou MRC ou Régie) s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 31 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 31 octobre 2025 puis jusqu'au 31 octobre 2026;

QUE la Municipalité (ou MRC ou Régie) reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

### **18.7 Signataire au compte Desjardins**

#### **5023.02.05**

Il a été proposé par Mme Marlène Laliberté appuyé par Mme Édith Lalancette que Mme Johanne Mercier soit ajoutée en tant que signataire au compte de Caisse Desjardins pour faciliter les transactions.

### **19. Période de questions.**

Aucune question.

### **20. Levée d'assemblée**

À 21 heures 35, M. Raphaël Langevin propose la levée de l'assemblée.

-----

Rita de Launière, mairesse

-----

Maxime Fortin, directeur  
général greffier par intérim